

Séance du :  
10/03/2023

Date de la convocation :  
03/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2023 _ 10	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-trois et le 10 mars à 16h,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents :** MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et TROIN François.

Suite à un empêchement (téléphonique et incendie) M. BIGHETTI de FLOGNY Charles a pris la séance en cours et est arrivé à 16h40.

**Secrétaire de séance :** TROIN François

**OBJET : Annulation de créances**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de l'IRCANTEC concernant la demande d'annulation d'une créance de 66,47 € (régularisation de cotisations 2009) Titre 288 de l'exercice 2012.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DECIDE :**

- d'ANNULER la créance de l'IRCANTEC de 66,47 € correspondant au titre 288 de l'exercice 2012.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le: 15 MARS 2023  
et publication le: 15 MARS 2023

Le Maire  
A. BARALE



Le Maire  
A. BARALE

